

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chatezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) Chaudfontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

Etaient absents : Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Franois : Françoise GILLET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), J.M. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, J.M. MAY, P. RACINE

Mandataires : A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, J.C. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), J.L. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), J.M. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, J.P. TAILLARD

Délibération n°2011/001431

Rapport n°3.3 - Club FACE - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi

Club FACE - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu BP 2011 (enveloppe globale) : 90 000 € Montant de l'opération : 20 000 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2010-2015, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer au rapprochement entreprises/personnes en difficulté. Le Club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) regroupant 3 500 entreprises en France, développe des actions de mise en relation entre des entreprises et des personnes éloignées de l'emploi. A ce titre, elle organise une démarche associant entretiens-conseils, mise en situation professionnelle et étude préalable à la création d'un GIE (Groupement d'Intérêt Economique). Il est donc proposé de soutenir cette action à hauteur de 20 000 €.

I. Le Club FACE Grand Besançon

Le CLUB FACE Grand Besançon est un réseau d'entreprises locales interprofessionnel, créé en 2007 sous statut associatif, et rattaché depuis mai 2010 à la Fondation FACE (3500 entreprises, 40 implantations de Clubs en France).

Le Club d'entreprises est un lieu d'émergence de projets locaux liés aux besoins des entreprises et aux potentialités du territoire et de ses acteurs. Il travaille en cohérence avec le PLIE et la Mission locale dans le cadre du développement de l'emploi et de l'insertion sur le territoire communautaire.

Les chefs d'entreprise proposent des nouvelles formes d'engagement sociétal, en s'impliquant directement dans des actions concrètes, qui constituent de véritables « passerelles » entre les exclus (jeunes avec ou sans qualification, seniors, femmes isolées...) et les entreprises.

II. Le Projet

A/ Origine du projet

Les représentants d'entreprises du réseau FACE font le constat de la dégradation du tissu économique et social sur le territoire. Ils constatent en même temps des difficultés de recrutement sur certains postes et de fidélisation de leurs salariés.

C'est pourquoi ils proposent une action innovante INTERFACE, composée de 3 volets complémentaires d'intervention :

- action « FACE à FACE » : volet afférent à la mise en place d'entretiens-conseils et d'ateliers collectifs avec des chefs d'entreprises. Objectif visé en 2011 : 50 bénéficiaires, 150 entretiens-conseils et 6 ateliers collectifs,
- mobilisation du dispositif intergénérationnel, en partenariat avec la Mission locale de Besançon : volet inhérent à l'intégration de jeunes en entreprises par la mobilisation de ce dispositif. Objectif visé en 2011 : 20 embauches de jeunes en contrats de professionnalisation (l'objectif de ces résultats étant fortement lié à la date d'opérationnalité en 2011, du dispositif intergénérationnel, sur le territoire),
- projet de création d'un groupement d'employeurs interprofessionnel : volet relatif à la mise en place d'un, voire de deux, groupements d'employeurs sur le territoire, en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité effectuée par le Cabinet Asparagus. Objectif visé en 2011 : création d'un premier groupement avec 15 entreprises et 20 embauches en CDI.

B/ Démarche d'intervention

La mise en œuvre du projet nécessite :

- la mobilisation et l'implication directe des représentants des entreprises du réseau FACE,
- la constitution et l'animation de groupes de travail sur chacun des axes composant le projet,
- la mise en œuvre et le suivi de l'action par la chargée de mission en charge du projet,
- l'analyse des résultats suite aux conclusions de l'étude de faisabilité du projet de groupement d'employeurs.

C/ Demande de subvention

Le coût prévisionnel de l'action INTERFACE est estimé à 52 436,50 €.

La valorisation du bénévolat effectué par les représentants des entreprises est estimée à 21 650 €.

Les dépenses en nature sont estimées à 2 396 €.

Une demande de subvention FSE a été adressée au PLIE par le Club FACE, pour un montant de 8 390,50 €. Cette demande est en attente de validation de la subvention globale par les Instances Régionales du 6 juillet 2011.

Le Club FACE, réseau d'entreprises interprofessionnel, sollicite pour la mise en œuvre de cette action, une aide financière complémentaire auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 20 000 €.

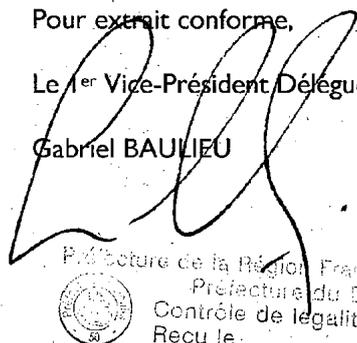
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à l'action INTERFACE mise en œuvre par le Club FACE à hauteur de 20 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président Délégué,

Gabriel BAULIEU



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le



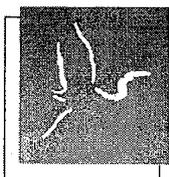
- 8 JUIL. 2011

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0



**Convention d'objectif avec l'Association
« Club FACE Grand Besançon »**

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du, d'une part

et

Le Club FACE Grand Besançon, dont le siège est situé 2 rue Jouchoux à Besançon et représenté par Monsieur Gilles SIMONCINI, agissant en sa qualité de Président, et dûment habilité, d'autre part.

Préambule

Le Club FACE Grand Besançon est un réseau d'entreprises locales interprofessionnel, créé en 2007 sous statut associatif, et rattaché depuis mai 2010 à la Fondation FACE - Fondation Agir Contre L'Exclusion (3500 entreprises, 40 implantations de Clubs en France).

Le Club d'entreprises est un lieu d'émergence de projets locaux liés aux besoins des entreprises et aux potentialités du territoire et de ses acteurs. Il travaille en cohérence avec le PLIE et la Mission locale dans le cadre du développement de l'emploi et de l'insertion sur le territoire communautaire.

Le Club FACE recherche et optimise les synergies et complémentarités avec tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur le territoire du Grand Besançon.

Le Club FACE propose une action dénommée INTERFACE qui engage la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Elle se décline en trois volets complémentaires d'intervention :

- « Face à Face » : dispositif de rencontres en entreprises (entretiens-conseils et ateliers collectifs),
- Mobilisation du dispositif intergénérationnel, visant l'intégration de jeunes en entreprises,
- Création d'un groupement d'employeurs interprofessionnel, en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité actuellement en cours.

Le coût prévisionnel de l'action INTERFACE est estimé à 52 436,50 €.

La valorisation du bénévolat effectué par les représentants des entreprises est estimée à 21 650 €.

Les dépenses en nature sont estimées à 2 396 €.

Le Club FACE a effectué une demande de subvention FSE par l'intermédiaire du PLIE pour un montant de 8 390,50 €. Cette demande est en attente de validation de la subvention globale par les Instances Régionales du 6 juillet 2011.

Le Club FACE, réseau d'entreprises interprofessionnel, sollicite pour la mise en œuvre de cette action, une aide financière complémentaire auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 20 000 €.

L'action se déroulera selon le planning prévisionnel suivant :

- Volet 1 : de janvier à fin décembre 2011,
- Volet 2 : 2^{ème} semestre 2011 en fonction de la date d'opérationnalité du dispositif intergénérationnel sur le territoire,
- Volet 3 : 2^{ème} semestre 2011 en fonction de la validation finale du projet de création d'un groupement d'employeurs, suite aux conclusions de l'étude de faisabilité engagée par le Cabinet Asparagus.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Club FACE et le Grand Besançon, dans la mise en œuvre de l'action INTERFACE sur le territoire.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de un an. Elle prend effet à compter de la date de sa notification.

Article 3 - Objectifs CLUB FACE

L'action INTERFACE engagée par le Club FACE, doit permettre :

- de rapprocher des demandeurs d'emploi avec des représentants d'entreprises :
 - dispositif FACE à FACE, en complémentarité avec les dispositifs de droit commun existants,
 - 50 personnes concernées (jeunes avec ou sans qualification, seniors, chômeurs de longue durée, femmes isolées...),
- d'embaucher des jeunes en contrats de professionnalisation :
 - mobilisation du dispositif intergénérationnel, en lien avec la Mission locale,
 - 20 jeunes concernés,
- de proposer des contrats en CDI temps plein avec suivis dans l'emploi :
 - dans le cadre d'un groupement d'employeurs interprofessionnel,
 - 20 personnes concernées.

Article 4 - Engagements de la CAGB

Le Grand Besançon s'engage à soutenir l'action INTERFACE conduite sur le territoire par le Club FACE, en cohérence avec sa compétence Economie, emploi et insertion, et notamment en apportant son soutien financier et institutionnel dans la mise en œuvre de cette action, selon les modalités définies ci-après.

4.1 - Soutien du Grand Besançon

Le Grand Besançon est partie prenante des différents comités de pilotage liés à l'action.

4.2 - Subvention liée au coût de l'étude de faisabilité

Le Grand Besançon accorde au Club FACE une subvention d'un montant de 20 000 €, subvention venant en co-financement de la subvention de 8 390,50 € demandée au FSE par l'intermédiaire du PLIE.

Cette subvention sera versée sur le compte du Club FACE selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant à la signature de la convention,
- le solde sur demande écrite et présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée.

Article 5 - Engagements du Club FACE

Pour sa part, le Club FACE s'engage à :

- mettre en place et animer trois groupes de travail, véritables instances de pilotage, avec l'ensemble des partenaires concernés, et pour chaque volet composant l'action,
- transmettre au grand Besançon le bilan qualitatif et financier de l'action, ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

Article 6 - Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 - Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, celui-ci devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait en trois exemplaires, à Besançon le 2011,

Le Président du
Club FACE Grand Besançon,

Gilles SIMONCINI

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET